

l'étude. Ce projet de loi est intéressant. Je ne sais si beaucoup partagent mon avis, mais les députés qui veulent intervenir ne me paraissent pas nombreux. Quoi qu'il en soit, le bill m'intéresse.

Le bill accroîtra les sources de prêts en incluant les sociétés de fiducie et de prêt. Les normes scolaires d'abord définies dans la loi se trouvent maintenant dans un autre article et sont plus ou moins laissées aux provinces en ce qui concerne l'admissibilité aux prêts. Je constate également qu'on a supprimé une petite hypocrisie du bill. Les immigrants n'ont plus à déclarer solennellement leur intention de s'établir au Canada en permanence avant d'être acceptés quant à un prêt étudiant. N'importe qui pouvait facilement échapper à cette disposition en n'étant pas entièrement honnête au moment de la déclaration.

Le bill prévoit maintenant un maximum de \$500 par semestre pour les prêts étudiants. Peut-être reconnaît-on ainsi que divers établissements post-secondaires au Canada fonctionnent maintenant d'après de nouveaux genres d'années scolaires. C'est peut-être une bonne chose. Je suis heureux que cette mesure législative l'ait reconnu. Je regrette que les prêts ne seront consentis qu'aux étudiants à plein temps. Il vaudrait la peine, à mon avis, de faire bénéficier de cette aide ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent fréquenter l'institution à plein temps mais qui s'intéressent quand même à parfaire leur éducation durant le temps dont ils disposent. Je trouve que sur ce point le Canada s'est montré passablement négligent. Nous n'avons pas donné aux gens la possibilité de s'instruire davantage en dehors des heures normales de cours.

• (4.20 p.m.)

La tendance évolue aujourd'hui, je pense. Combien de fois n'entendons-nous pas dire d'un homme célèbre—peut-être pas aussi souvent ici que dans d'autres pays—que c'était un ancien terrassier qui avait obtenu son diplôme de droit en suivant des cours du soir. A vrai dire, je crois qu'il serait avantageux d'élargir le cadre de cette mesure sur ce point, et c'est pourquoi je n'approuve pas beaucoup la disposition du bill qui en restreint l'application aux seuls étudiants à plein temps. Le montant de base affecté aux prêts est porté à 115 millions de dollars. Il sera appliqué selon une formule à échelle mobile sur laquelle je reviendrai plus tard.

[M. Rose.]

La mesure touchant les prêts aux étudiants a été fort populaire, si on en juge par le nombre de personnes qui en ont profité. J'ai en main un communiqué intitulé «Régime de prêts aux étudiants du Canada», publié le 12 septembre 1969 par le ministre des Finances (M. Benson). J'aimerais en citer le premier paragraphe que voici:

L'honorable E. J. Benson, ministre des Finances, annonce aujourd'hui que des prêts totalisant \$65,767,496 consentis à 107,145 étudiants, ont été autorisés en vertu du régime de prêts aux étudiants du Canada, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1968 au 30 juin 1969. L'année précédente...

C'est-à-dire 1967-1968.

... on a autorisé des prêts d'un montant total de \$57,053,410 pour 90,371 étudiants.

De cela, deux conclusions à tirer: d'abord, que les gens s'intéressent de plus en plus à l'éducation; ensuite, chose dont nous ne sommes pas tous tellement prêts à discuter ici—moi, je le suis, mais d'autres députés sont hésitants—que si plus d'étudiants doivent emprunter pour payer leurs études, c'est qu'ils n'ont plus autant d'occasions de gagner de l'argent au cours de l'été. C'est aussi le signe d'une récession, où les étudiants qui ont réussi à se trouver de l'argent dans le passé voient diminuer leurs chances d'en faire autant aujourd'hui.

A mon avis, il y a une question qu'il nous faut examiner, non seulement parce qu'elle témoigne, chez les jeunes, d'un intérêt accru pour l'éducation mais aussi parce qu'elle est un indice—pour être exact, il serait mieux de dire pourrait être un indice—d'une tendance à la baisse de l'économie. Pour s'instruire, les jeunes doivent donc se mettre au clou en faisant un emprunt remboursable en neuf ans et demi à divers taux d'intérêt. Je ne sais pas ce que les autres députés en pensent, mais je crois que ce serait peut-être imposer à la jeunesse un fardeau écrasant. Certes les neuf années et demie qui ont suivi mes études universitaires ont été les plus démunies de toute mon existence.

**L'hon. M. Jamieson:** Et le présent?

**M. Rose:** J'apprécie l'intervention du ministre, mais je n'ai aucune envie en ce moment de parler de l'augmentation des honoraires des députés.

On trouve, un peu plus loin dans la déclaration du ministre, le paragraphe suivant:

Depuis le début du programme, en 1964, jusqu'au 30 juin 1969, les neuf provinces participantes et les deux territoires ont délivré environ 378,000 certificats d'admission représentant un total de 226.7 millions de dollars.